

tionales. Si l'opposition veut sérieusement s'attaquer au problème, elle doit en convenir. Elle nous dit qu'on met beaucoup de temps à présenter un projet de loi sur les ressources hydrauliques. Ce projet de loi est le résultat de la collaboration et de la coordination entre bien des organismes gouvernementaux. Qui-conque a déjà traité avec un aussi grand nombre d'organismes à la fois sait très bien que cela entraîne forcément des retards.

Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken)—je le félicite d'avoir fait allusion à un aussi grand nombre de sujets— a parlé des initiatives et des mesures vigoureuses prises par le gouvernement des États-Unis. Le député ne veut certes pas bouleverser le gouvernement. Le gouvernement fédéral américain détient d'importants pouvoirs pour agir en pareils cas. Du point de vue constitutionnel les gouvernements des États américains sont moins puissants que les gouvernements provinciaux de notre pays. On ne peut vraiment pas comparer de façon valable les pouvoirs du gouvernement fédéral de Washington et ceux du gouvernement d'Ontario. Je souhaiterais que notre constitution accorde au gouvernement fédéral la puissance et les pouvoirs que détient actuellement le gouvernement américain.

Des questions pareilles redoublent ma préoccupation en matière de conflit de compétence. On ne saurait résoudre les problèmes contemporains avec des pouvoirs constitutionnels dont certains datent de l'époque des diligences. Notre constitution devrait renforcer les pouvoirs du gouvernement fédéral, mais d'ici là, il serait inexcusable de faire fi de la constitution et de foncer la tête la première. Il ne pourrait en résulter que des problèmes internes et nous en avons déjà suffisamment.

Il a été question aujourd'hui, au cours du débat, de l'article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui traite de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement, et aussi de la constitution canadienne. Le député de Peace River (M. Baldwin) a déclaré que cet article n'était pas applicable. On s'en est servi, bien entendu, en temps de guerre et en périodes de crises, mais c'est commettre une erreur et nuire à l'avenir du Canada que d'attendre qu'éclate une crise pour modifier la constitution canadienne, crise assez grave pour recourir à l'article relatif à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement. Si nous nous refusons à raffermir les pouvoirs du gouvernement fédéral et à utiliser cet article élastique dans une certaine mesure, nous n'aurons pas le choix: il faudra traiter avec une foule d'organismes et en pareil cas il faudra longtemps pour faire adopter des mesures à la Chambre concernant des bills interprovinciaux-fédéraux.

[M. Hopkins.]

Je tiens à relire un extrait du rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Le comité recommande aussi qu'un centre, plusieurs s'il le faut, semblable au Centre canadien des eaux intérieures soit établi pour centraliser toutes les recherches actuelles et futures sur la pollution de l'air et du sol, et pour étendre et accélérer ce genre de recherche afin que des codes de normes puissent être rédigés pour la protection de l'air et du sol contre la pollution.

L'établissement de ces centres exige un travail considérable. Au dire du député de Parry Sound-Muskoka, qui a amorcé le débat actuel aujourd'hui, on n'a rien fait jusqu'ici pour donner suite à ces recommandations. Notre rapport a été déposé à la Chambre il y a trois semaines, monsieur l'Orateur, et le député nous fait grief de ne pas avoir établi de centres de recherches. Notre gouvernement est prompt à agir, mais des projets d'une telle ampleur ne sauraient se réaliser du jour au lendemain. Je sais gré, néanmoins, au député de Parry Sound-Muskoka du compliment qu'il fait indirectement au gouvernement en s'imaginant que nous pouvons agir aussi rapidement.

M. Aiken: Il était tellement indirect que je ne m'en suis pas rendu compte.

M. Barnett: Le gouvernement ne sait-il pas que les recommandations à ce sujet lui ont été soumises il y a au moins trois ans?

M. Hopkins: C'est un excellent rapport, monsieur l'Orateur.

M. Barnett: Oui, c'est un excellent rapport.

M. Hopkins: C'est un excellent rapport, que nous recommandons à tous les députés. Comme je le disais, il a été établi sans aucune idée préconçue. Dans ce rapport, tout ce qui brille n'est pas or. Il y a une chose qui m'inquiète, c'est que la motion parle d'autres prévisions budgétaires concernant le ministère. Comme l'Énergie atomique du Canada Limitée est comptable envers le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, elle se rattache de cette façon au ministère. Je voudrais vous citer un autre passage du rapport du comité:

Au cours de son étude des prévisions budgétaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, le comité a appris qu'aucune eau lourde produite au Canada ne sera vendue au pays cette année. Le comité recommande donc que les mots «produit au Canada» soient rayés du crédit n° L20 de façon à permettre à la compagnie d'acheter de l'eau lourde de sources non canadiennes.

Pourquoi l'eau lourde ne sera-t-elle ni produite ni mise en vente au Canada cette